



Conseil économique et social

Distr. générale
10 janvier 2022
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants

Soixante-cinquième session

Vienne, 14-18 mars 2022

Points 4 et 6 de l'ordre du jour provisoire*

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Trente et unième session

Vienne, 16-20 mai 2022

Points 4, 6 et 8 de l'ordre du jour provisoire**

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Intégration et coordination de l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des États Membres dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale

Tendances et nouveaux problèmes en matière de criminalité dans le monde et mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à y faire face

Activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Rapport de la Directrice exécutive

Résumé

Le présent rapport décrit brièvement les activités que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a menées en 2021. Il contient également une série de recommandations soumises pour examen à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Il présente en outre des informations faisant suite aux demandes formulées dans les résolutions 56/9, 59/3, 60/8, 61/2, 61/9, 62/7, 63/4, 64/1 et 64/2 de la Commission des stupéfiants, les résolutions 1999/22 et 1999/23 du Conseil économique et social, et la résolution 27/4 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. La structure du rapport est alignée sur la Stratégie de l'ONUDC pour 2021-2025.

* E/CN.7/2022/1.

** E/CN.15/2022/1.



I. Introduction

1. Depuis mars 2020, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a fait plus de 5 millions de victimes, est à l'origine d'un recul du développement humain, phénomène qui n'avait plus été observé depuis 1990. La pandémie a posé d'importants problèmes aux États Membres dans les domaines de la prévention de la criminalité, de l'administration de la justice et de la lutte contre le problème mondial de la drogue.
2. En 2021, dans le cadre de sa réponse à la COVID-19, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a publié une autre série de documents d'orientation sur des sujets liés à cette maladie, à la prévention du crime et à la justice pénale, y compris la libération d'urgence de prisonniers, la prévention et le contrôle des infections dans les prisons, ainsi que la cybercriminalité et la COVID-19 en Asie du Sud-Est¹. L'Office a également contribué au document d'orientation destiné à l'ensemble du système des Nations Unies et intitulé « Corruption et COVID-19 : défis rencontrés dans la réponse aux crises et dans le relèvement », élaboré par le Groupe de travail mondial sur la corruption, coprésidé par l'ONUDC. En outre, l'Office a publié une étude qui illustre l'impact dévastateur de la COVID-19 sur les victimes et les survivants de la traite des personnes et met en évidence le ciblage et l'exploitation accrus des enfants².
3. Dans le contexte de la COVID-19, tout le travail programmatique et intergouvernemental de l'Office a continué de s'effectuer en ligne et en format hybride. La Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale se sont adaptées à la nouvelle situation avec l'aide de l'ONUDC et ont continué de s'acquitter de leurs fonctions opérationnelles et normatives, faisant ainsi figure de précurseurs au sein du système des Nations Unies. L'ONUDC a aidé les Commissions et d'autres organes intergouvernementaux dans le cadre de ses mandats en mettant à disposition des plateformes informatiques et d'interprétation, en élaborant des supports de formation et des lignes directrices pour l'utilisation de ces plateformes, et en participant au processus de coordination connexe à l'échelle du système (voir E/CN.7/2021/CRP.13-E/CN.15/2021/CRP.7).

II. Orientation stratégique

4. En décembre 2021, l'ONUDC a lancé une stratégie à moyen terme pour la période 2021-2025. Cette stratégie recense les résultats prioritaires à obtenir dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, le renforcement des systèmes de justice pénale, ainsi que la prévention de la criminalité transnationale organisée, de la corruption et du terrorisme et la lutte contre ces phénomènes. Elle énonce également des engagements transversaux liés aux droits humains, à l'égalité des genres et à l'autonomisation des jeunes. Elle guide la mise en œuvre des mandats spécialisés de l'Office en promouvant des solutions intégrées et intersectorielles grâce à une coopération et à des partenariats multilatéraux renforcés. En 2021, l'ONUDC a mis en place une matrice de mise en œuvre de la stratégie comprenant des plans de travail dans les cinq domaines thématiques, le but étant de transformer les engagements en actions. L'Office suit les progrès de la mise en œuvre de la stratégie et en rend compte régulièrement, notamment lors des réunions du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'ONUDC.

¹ Disponibles à l'adresse suivante : www.unodc.org/unodc/fr/covid-19-policy-documents.html.

² *The Effects of the COVID-19 Pandemic on Trafficking in Persons and Responses to the Challenges: A Global Study of Emerging Evidence.*

Nouvelles initiatives programmatiques

5. En 2021, l'ONUDC a travaillé sur un certain nombre de nouvelles initiatives. Dans le cadre de la Vision stratégique pour l'Afrique 2030, il a été élaboré des initiatives finançables qui proposent des programmes propres à répondre, à l'échelle du continent, à certains des défis urgents de la région. Le résultat du processus consultatif d'élaboration de la Vision stratégique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sera présenté au début de 2022. Des préparatifs ont également été entrepris pour le lancement du nouveau programme régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique (2022-2026) et l'élaboration du nouveau programme régional pour l'Asie du Sud (2023-2027).

6. Les nouveaux cycles du programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins (2022-2025) et du programme pour l'Asie centrale (2022-2025) ont été lancés au dernier trimestre de 2021. Des préparatifs ont également été entrepris pour le lancement des nouveaux cycles du programme de pays pour le Pakistan et du programme de partenariat de pays en République islamique d'Iran (2022-2025). Ces programmes ont été élaborés en tenant compte des défis sans précédent auxquels l'Afghanistan est confronté et représenteront, avec le programme de pays pour l'Afghanistan, les principaux instruments de mise en œuvre de la stratégie menée par l'ONUDC pour prévenir et contenir les menaces croisées de la drogue, de la criminalité et du terrorisme en Afghanistan et dans les environs.

7. En janvier 2021, l'ONUDC a lancé la deuxième phase du Programme mondial sur l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, qui rationalise la fourniture d'une assistance technique et législative aux États en ce qui concerne l'application de la Convention et les observations de son Mécanisme d'examen de l'application, soutenant ainsi le renforcement des cadres législatifs et stratégiques aux niveaux national, régional et international. L'Office a également lancé l'initiative STARSOM (Renforcement de l'action et des réponses transrégionales contre le trafic de migrants), projet de deux ans qui vise à lutter contre le trafic de personnes migrantes et à protéger la vie et les droits des personnes migrantes le long des itinéraires qui mènent à l'Amérique du Nord et traversent plusieurs pays d'Asie du Sud, du Moyen-Orient, d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes. En outre, l'ONUDC a effectué des travaux préparatoires en vue du lancement, en 2022, de nouvelles phases des programmes mondiaux relatifs à la prévention du crime et à la justice pénale ainsi qu'à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts.

8. En novembre 2021, l'ONUDC a lancé la Stratégie sur les drogues synthétiques, qui présente un cadre d'action à utiliser pour relever les défis mondiaux posés par la nature dynamique des marchés de ces drogues. Construit autour de quatre sphères d'action synergiques et complémentaires, ce cadre se fonde sur la science pour guider l'action internationale, régionale et nationale requise pour s'attaquer efficacement au problème croissant des drogues de synthèse.

Faits nouveaux intervenus sur le plan intergouvernemental

9. Par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants, l'ONUDC a continué d'aider les États à mettre en œuvre tous les engagements internationaux pris en matière de lutte contre la drogue, s'agissant en particulier du suivi de la Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue, adoptée en 2019, en facilitant l'échange de bonnes pratiques, de défis et d'enseignements tirés. Conformément à son plan de travail pluriannuel adopté en juin 2019, la Commission a tenu, en octobre 2021, des débats thématiques sur trois des défis identifiés dans la Déclaration ministérielle de 2019. L'ONUDC a également lancé un outil

d'apprentissage en ligne sur la mise en œuvre des engagements pris en matière de politique antidrogue³.

10. L'Office a aidé les États Membres à négocier la Déclaration de Kyoto visant à faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit : vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, adoptée au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, tenu à Kyoto (Japon) du 7 au 12 mars 2021. Dans la Déclaration, les États sont convenus d'actions concrètes propres à faire progresser la prévention du crime, le renforcement de la justice pénale ainsi que la promotion de l'état de droit et de la coopération internationale, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19. En application de la résolution 76/181 de l'Assemblée générale, relative au quatorzième Congrès, l'Office a aidé la Commission à élaborer et à adopter, en juin 2021, un plan de travail pluriannuel pour les débats thématiques intersessions relatifs à la mise en œuvre de la Déclaration. L'Office a également aidé la Commission à organiser, en novembre 2021, un premier cycle de débats thématiques destinés à favoriser l'échange de bonnes pratiques, de défis et d'enseignements tirés sur les éléments de la Déclaration liés à la progression de la prévention de la criminalité. En outre, l'ONUDC a conçu un cours d'apprentissage en ligne dédié qui fournit des informations sur le contexte de la Déclaration, sa relation avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les domaines de fond couverts par la Déclaration⁴.

III. Progrès réalisés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans l'accomplissement de ses mandats

A. Aborder et combattre le problème mondial de la drogue

1. Amélioration de la surveillance et de l'analyse du problème mondial de la drogue

11. Le *Rapport mondial sur les drogues 2021* a fourni une analyse approfondie des menaces contemporaines liées à l'évolution des marchés de la drogue, à leur taille prévue d'ici à 2030, à la crise mondiale des opioïdes, au trafic de drogues sur Internet et au manque d'accès aux médicaments placés sous contrôle. L'ONUDC a continué de suivre l'évolution de la situation dans les pays qui avaient légalisé l'utilisation et la fourniture non médicales du cannabis.

12. En novembre 2021, l'ONUDC a publié un rapport intitulé « Drug situation in Afghanistan: latest findings and emerging threats » (*Situation de la drogue en Afghanistan : dernières découvertes et menaces émergentes*). Ce rapport décrit l'impact actuel et potentiel des drogues illicites à l'intérieur et à l'extérieur du pays, ainsi que les facteurs socioéconomiques et sécuritaires à l'origine du problème de la drogue, y compris la culture illicite du pavot à opium.

13. Un soutien technique a été fourni pour la mise en place de systèmes renforcés, plus rapides et plus efficaces de surveillance de la culture et de la production de drogues illicites, notamment en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, au Mexique, au Myanmar, au Nigéria et au Pérou. L'utilisation de technologies basées sur l'intelligence artificielle a également été testée dans ce contexte.

14. Le questionnaire destiné aux rapports annuels, nouvellement révisé et simplifié, a été lancé en avril 2021 par le biais d'une nouvelle plateforme de données sur Internet afin de faciliter l'établissement des rapports par les États Membres. Il a été organisé plusieurs sessions de formation qu'ont suivies plus de 600 participants d'une centaine de pays afin de familiariser les points focaux désignés et autres homologues nationaux concernés avec les fonctionnalités de la plateforme.

³ Disponible à l'adresse <https://golearn.unodc.org/lms/course/view.php?id=505>.

⁴ Disponible à l'adresse <https://golearn.unodc.org/lms/course/view.php?id=572>.

2. Amélioration de la qualité et de la couverture des services de prévention, de traitement, de prise en charge et de réadaptation, avec une attention particulière pour les jeunes, les femmes et les personnes en situation de vulnérabilité

15. En 2021, l'ONUDD a continué à diffuser et à mettre en œuvre les Normes internationales de prévention de l'usage des drogues qu'il a établies avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ainsi qu'une série de documents destinés à améliorer la santé et le bien-être des enfants et de leur famille, touchant ainsi 6 millions de personnes dans le monde. La campagne « Écoutez d'abord » a été lancée au niveau national dans neuf pays, ses principaux supports étant désormais disponibles en 49 langues.

16. L'ONUDD a aidé 11 pays à mettre en place et à étendre des programmes de prévention de la toxicomanie fondés sur des données probantes au travers de deux programmes de compétences familiales intitulés « Strong families » et « Family UNited ». Dans le même contexte, 300 facilitateurs ont été formés grâce à une nouvelle plateforme de formation en ligne, ce qui porte à 10 000 le nombre de familles touchées, y compris dans des milieux marginalisés et humanitaires.

17. L'ONUDD a organisé une consultation d'experts en vue de l'élaboration d'un document technique sur l'amélioration du rôle que jouent les agents des services de détection et de répression dans la prévention en milieu scolaire, conformément aux *Normes internationales de prévention de l'usage de drogues* qu'il a établies avec l'OMS.

18. Afin de promouvoir la participation des jeunes à la prévention de la toxicomanie, il a été mis en œuvre les activités suivantes : a) l'organisation du Forum des jeunes 2021, qui a rassemblé 62 jeunes de 41 pays ; b) l'élaboration de plans d'action pour la jeunesse dans neuf pays ; c) la publication du magazine *Initiative Jeunesse* ; et d) la mobilisation auprès de 24 268 jeunes qui mettent en œuvre des activités de prévention de la toxicomanie par le biais du programme de subventions du Centre pour la prévention de l'abus des drogues, basé au Japon.

19. L'ONUDD a continué à diffuser les normes internationales qu'il a établies avec l'OMS pour le traitement des troubles liés à l'usage de drogues et à renforcer les capacités de 1 600 décideurs et prestataires de services de traitement, ainsi qu'à apporter un soutien direct aux services de traitement, touchant ainsi quelque 34 000 personnes atteintes de troubles liés à l'usage de drogues dans 29 pays. Ont été abordées diverses questions, notamment la production d'informations fondées sur des données probantes concernant la nature des troubles liés à la consommation de drogues, leur prévention et leur traitement ; l'élaboration de mécanismes d'assurance qualité ; la mise en œuvre d'une thérapie familiale pour les adolescents atteints de troubles liés à la consommation de drogues (par le biais du programme de formation *Treatnet Family*) ; la gestion de proximité des surdoses d'opioïdes ; et le traitement des enfants exposés à la drogue à un très jeune âge.

20. L'Office a entamé l'élaboration de documents techniques avec deux consultations d'experts sur le traitement comme alternative à la condamnation et à la punition (avant arrestation et procès) et une consultation sur les services de santé mentale en prison, y compris le traitement des troubles liés à la consommation de drogues. L'ONUDD a publié un document intitulé « Quality assurance in treatment for drug use disorders: key quality standards for service appraisal (*Assurance qualité du traitement des troubles liés à la consommation de drogues : normes de qualité clés pour l'évaluation des services*) (version de prépublication) » ; le rapport d'exécution du projet *Stop-Overdose-Safely*, qu'il a mis en œuvre avec l'OMS ; des études de faisabilité de la mise en œuvre du programme de formation *Treatnet Family* dans deux pays ; et, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'OMS, un document scientifique sur les priorités du traitement des troubles liés à la consommation de substances dans les contextes humanitaires.

21. L'ONUDDC a organisé, sur le thème des femmes et des drogues, une conférence internationale à laquelle des femmes et hommes chercheurs, décideurs et praticiens ont partagé des éléments et des pratiques utiles pour répondre aux besoins des consommatrices de drogues et des femmes impliquées dans la production illicite et le trafic de ces substances. L'Office a publié la version espagnole du *Référentiel sur les mesures non privatives de liberté tenant compte des questions de genre*, qui se concentre sur les femmes arrêtées pour des infractions liées à la drogue. Cet outil a été testé en Thaïlande et au Viet Nam, en partenariat avec l'Institut thaïlandais de la justice.

22. L'ONUDDC a continué d'appuyer activement des initiatives de prévention, de traitement, de prise en charge et de réadaptation fondées sur les droits humains et des données factuelles aux niveaux régional et national, sur la base du principe de responsabilité commune et partagée. Parmi ces initiatives figuraient la coopération Sud-Sud en Amérique latine et en Asie centrale destinée à promouvoir l'assurance qualité des services de traitement et la prévention en milieu familial et scolaire ; la participation des jeunes en Asie centrale ; le renforcement des capacités de traitement et le pilotage de la thérapie familiale en Asie du Sud-Est ; le recours au traitement comme alternative à la condamnation et à la punition en Afrique ; et la mise en œuvre d'une prévention basée sur la famille au Moyen-Orient et en Asie.

3. Amélioration de l'accès aux substances placées sous contrôle et de leur usage à des fins médicales et prévention de leur détournement à des fins non médicales

23. En août 2021, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), l'OMS et l'ONUDDC ont publié une deuxième déclaration conjointe appelant les gouvernements à faciliter l'accès aux médicaments placés sous contrôle dans les situations d'urgence, notamment lors de pandémies et de catastrophes climatiques.

24. L'ONUDDC a continué de plaider en faveur de l'accès aux médicaments placés sous contrôle avec des partenaires internationaux tels que l'OMS, l'OICS, l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Programme des Nations Unies pour le développement et des organisations de la société civile. L'Office a contribué aux sessions de formation régionales organisées par le programme mondial « INCB Learning » et à d'autres événements de renforcement des capacités tenus par l'OICS en avril, mai et juin 2021. En outre, l'ONUDDC a continué de siéger au sein de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies pour garantir l'accès aux médicaments placés sous contrôle pour les personnes atteintes de ces maladies.

25. L'ONUDDC a continué de collaborer avec l'African Palliative Care Association pour renforcer les capacités des personnels de santé en République démocratique du Congo. Après la formation réussie de plus de 40 intervenants clefs, un soutien technique a été fourni en ligne pour permettre aux infirmières, aux pharmaciens et aux médecins de travailler ensemble afin d'améliorer les soins de santé pour les patients qui souffrent de douleurs.

4. Renforcement des capacités de criminalistique et des systèmes d'alerte précoce, notamment en ce qui concerne les nouvelles substances psychoactives

26. En 2021, des représentants de 285 laboratoires nationaux d'analyse des drogues de 83 pays ont participé au programme d'exercices collaboratifs internationaux semestriels de l'ONUDDC, qui aide les laboratoires à surveiller leur performance et à prendre, au besoin, des mesures correctives. L'ONUDDC a fourni plus de 3 500 échantillons étalons chimiques, des kits de dépistage de drogues et de précurseurs ainsi que des manuels sur les méthodes d'analyse de laboratoire recommandées. Il a été formé plus de 150 agents des services de détection et de répression, des douanes et de la police scientifique de 13 pays.

27. À la suite des décisions de programmation prises par la Commission des stupéfiants en 2020, il a été publié un supplément au *Dictionnaire multilingue des*

stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international et des Principes directeurs pour la manipulation sans risque des opioïdes synthétiques à l'intention des agents des services de répression et des douanes.

28. Le système d'alerte précoce de l'ONUDC sur les nouvelles substances psychoactives a continué de surveiller plus de 1 100 substances signalées dans 132 pays et mis les informations à la disposition des experts du monde entier, plus de 74 000 visites ayant été effectuées sur le site Web. Des informations sur les substances les plus nocives, persistantes et répandues ont été communiquées dans la publication semestrielle « Current NPS threats » (*Menaces actuelles liées aux NSP*) et utilisées par l'OMS lors de l'examen des substances qu'il sera recommandé à la Commission des stupéfiants d'inscrire aux Tableaux à sa session de mars 2022. Dans le cadre de son Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques : analyse, situation et tendances (SMART), l'ONUDC a alerté sur les risques que présente l'offre croissante de drogues de synthèse et collaboré avec plusieurs pays pour mettre en place des systèmes nationaux d'alerte rapide.

29. Dans le cadre de sa stratégie intégrée de lutte contre la crise mondiale des opioïdes, l'ONUDC a lancé, en anglais, chinois, espagnol et russe, un site Web spécialisé consacré à la Boîte à outils de l'ONU sur les drogues synthétiques. Ce site propose plus de 300 ressources et compte aujourd'hui plus de 11 600 utilisateurs enregistrés de 182 pays et territoires, qui représentent une grande variété de disciplines.

5. Amélioration de la couverture des services complets de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH fondés sur des données probantes à l'intention des toxicomanes et des personnes incarcérées ou placées dans d'autres structures fermées

30. L'ONUDC a abordé les besoins spécifiques des femmes qui s'injectent des drogues en élaborant, avec des homologues nationaux, des entités des Nations Unies et des partenaires de la société civile, un dossier technique intitulé *Addressing the specific needs of women who use drugs: prevention of mother-to-child transmission of HIV, hepatitis B and C and syphilis* (Répondre aux besoins spécifiques des femmes qui utilisent des drogues : prévention de la transmission du VIH, de l'hépatite B et C et de la syphilis de la mère à l'enfant). Il a également organisé deux webinaires pour faciliter la diffusion de ce dossier.

31. L'ONUDC a également élaboré et diffusé un guide technique intitulé *HIV Prevention, Treatment, Care and Support for People who Use Stimulant Drugs* (Prévention, traitement, prise en charge et soutien en matière de VIH pour les personnes qui consomment des stimulants) et facilité la formation de 250 formateurs sur ce sujet.

32. L'ONUDC a dirigé, en collaboration avec l'OMS, l'ONUSIDA et la Banque mondiale, la collecte et l'examen conjoint des estimations du nombre de personnes qui s'injectent des drogues et de la prévalence du VIH et de l'hépatite C dans cette population.

33. Avec les partenaires des Nations Unies concernés, l'ONUDC a élaboré et diffusé un ensemble complet et actualisé d'interventions clefs de prévention, de dépistage, de traitement, de prise en charge et de soutien en matière de VIH pour les personnes incarcérées et organisé cinq sessions régionales de formation à l'outil d'orientation, renforçant ainsi les capacités d'environ 300 autorités pénitentiaires et sanitaires, du personnel pénitentiaire et sanitaire et des organisations de la société civile.

34. L'ONUDC a accordé 15 subventions à des organisations de la société civile qui œuvrent pour la prévention, le traitement et la prise en charge de l'infection à VIH parmi les toxicomanes et les personnes incarcérées.

6. Mise en œuvre de programmes de développement alternatif améliorés et mieux ciblés

35. L'ONUDC a continué d'aider, par une assistance technique, l'Afghanistan, la Bolivie (État plurinational de), la Colombie, le Myanmar, le Pérou et la République démocratique populaire lao à donner aux populations vulnérables touchées par la culture et la production de drogues et d'autres activités liées à la drogue des moyens d'assurer durablement leur subsistance.

36. L'Office a également continué, en partenariat avec l'Allemagne, le Pérou et la Thaïlande, de promouvoir le dialogue sur les opportunités et les défis que présente le développement dans les politiques de contrôle des drogues, organisant notamment à cet effet, en mars 2021, une réunion de groupe d'experts qui a rassemblé 96 participants de 20 États Membres. Un document de séance a été présenté à la soixante-quatrième session de la Commission des stupéfiants et une manifestation parallèle a été organisée pour rendre compte des résultats de la réunion du groupe d'experts et poursuivre le dialogue en vue d'aider les États Membres à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de développement alternatif améliorés et mieux ciblés, conformément aux principes directeurs correspondants des Nations Unies.

37. L'ONUDC a continué d'améliorer ses programmes en forgeant des partenariats public-privé et en renforçant l'accès aux marchés. En 2021, l'ONUDC a continué de promouvoir une coopération solide avec la société de café Malongo, qui conclut actuellement des contrats avec des coopératives agricoles en Bolivie (État plurinational de), en République démocratique populaire lao et au Myanmar, offrant ainsi des possibilités de revenus durables à long terme à 331 familles, 600 familles et 1 000 agriculteurs, respectivement, dans ces pays.

7. Amélioration des mesures de justice pénale pour lutter contre le trafic de drogues et le blanchiment du produit de cette activité

38. Depuis 2004, dans les ports terrestres, les ports maritimes et les aéroports de 61 pays, 124 unités nationales interinstitutions créées dans le cadre du Programme de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et de l'Organisation mondiale des douanes ont intercepté plus de 567 tonnes de cocaïne, 12 tonnes d'héroïne, près de 3 tonnes de nouvelles substances psychotropes, 323 tonnes de tramadol, 73 tonnes de cannabis, 2 750 tonnes de précurseurs de drogues et d'explosifs, près de 2,5 milliards de cigarettes, des armes et des articles à double usage, des biens contrefaits, des bois et des espèces sauvages protégés, ainsi que des plastiques et des déchets dangereux.

39. Le programme mondial pour le renforcement de la coopération en matière de justice pénale le long des itinéraires du trafic de drogues (CRIMJUST), qui renforce cette coopération dans 12 pays d'Afrique et 11 pays d'Amérique latine situés dans des centres d'origine et de transit et améliore les capacités des enquêteurs et des procureurs, a aidé 30 organismes d'enquête interrégionaux à réaliser plusieurs centaines d'importantes saisies de drogue.

40. Le réseau de coopération judiciaire pour l'Asie centrale et le Caucase du Sud, que l'ONUDC soutient avec le Centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale, a facilité la coordination entre les procureurs et les enquêteurs au niveau national et avec les autorités compétentes de pays étrangers dans le cadre de 17 enquêtes menées sur le trafic de drogues le long de la route du Nord.

41. Par l'entremise de ses bureaux extérieurs, l'ONUDC a fourni une aide législative au contrôle des drogues à des pays tels que la Bolivie (État plurinational de), le Nigéria et l'Uruguay.

8. Renforcement de la coopération internationale par la Commission des stupéfiants dans l'exercice de ses fonctions normatives

42. L'ONUDDC a lancé une version chinoise de l'outil d'apprentissage en ligne sur les fonctions normatives que remplit la Commission des stupéfiants au titre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues⁵.

B. Prévenir et combattre la criminalité organisée

43. L'ONUDDC a continué d'appuyer le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant, notamment en facilitant 13 consultations préliminaires et en formant 672 participants de 92 pays audit Mécanisme et à un module sécurisé convivial, basé sur un navigateur, du portail de mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité (SHERLOC), qui héberge la majeure partie du processus d'examen par pays, connu sous le nom de « RevMod ».

44. Afin d'appuyer la mise en œuvre effective de la Convention contre la criminalité organisée, l'ONUDDC a produit des publications, notamment une mise à jour des *Dispositions législatives types contre la criminalité organisée*, le « Référentiel stratégique de lutte contre la criminalité organisée pour l'élaboration de stratégies à fort impact », des documents thématiques sur le genre, les droits humains, la notion d'« hébergement » et le rôle des intermédiaires en ligne dans la prévention de la traite et la lutte contre cette activité, des publications sur la traite des personnes et le trafic de personnes migrantes, comme le *Référentiel d'intégration des droits humains et de l'égalité des genres dans les actions pénales visant à lutter contre la traite des personnes et le trafic de migrants*, ainsi qu'une étude sur le genre dans le trafic aggravé de personnes migrantes, intitulée *Abused and Neglected: A Gender Perspective on Aggravated Migrant Smuggling Offences and Response* (Abus et négligence : une perspective de genre sur les infractions de trafic aggravé de personnes migrantes et la réponse à y apporter).

45. L'ONUDDC a également aidé 12 pays à rédiger ou à réviser leur législation sur les armes à feu, ce qui a permis à deux d'entre eux d'adopter de nouvelles lois en la matière.

46. L'Office a apporté son soutien aux réunions des groupes de travail de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et fourni un important appui technique et organisationnel au Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles, créé en application de la résolution 74/247 de l'Assemblée générale. Le Comité ad hoc a tenu sa première session d'organisation en mai 2021 et devrait tenir sa première session de négociation au début de 2022.

47. L'ONUDDC a appuyé le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale tout au long du processus quadriennal d'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, notamment en apportant son savoir-faire dans la négociation de sa déclaration politique de 2021 sur la mise en œuvre dudit Plan. En tant que coordonnateur permanent et coprésident pour 2021 du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes et en tant que membre du Comité exécutif du Réseau des Nations Unies sur les migrations, l'ONUDDC a continué d'aider à renforcer la coordination interinstitutions.

48. En 2021, le Réseau de procureurs et d'autorités centrales de pays d'origine, de transit et de destination constitué en réponse à la criminalité transnationale organisée en Asie centrale et dans le Caucase du Sud, appuyé par l'Office, a facilité quatre demandes d'entraide judiciaire interrégionale. Le Réseau des autorités centrales et

⁵ Disponible à l'adresse www.unodc.org/unodc/zh/commissions/CND/Mandate_Functions/scheduling-elearning-tutorial.html.

des procureurs de l'Afrique de l'Ouest contre le crime organisé a facilité 12 demandes d'entraide judiciaire et le Réseau de justice d'Asie du Sud-Est (SEAJust) 20 demandes de ce type, y compris la coordination de l'extradition avec transit par d'autres pays. L'ONUSC a également facilité 35 demandes de coopération judiciaire interrégionale entre des pays qui ne participent pas à ces trois réseaux.

49. Des procureurs, des agents des services de détection et de répression et des douaniers de pays d'Afrique de l'Ouest, d'Amérique latine, d'Asie centrale, des Caraïbes et d'Europe de l'Est ont été formés à l'identification, à la classification et au traçage des armes à feu ainsi qu'au suivi des enquêtes. Six pays ont également reçu des machines de marquage et une formation à leur utilisation.

50. À la suite de la publication de l'Étude mondiale sur le trafic d'armes à feu (*Global Study on Firearms Trafficking 2020*, non traduite), l'ONUSC a continué de promouvoir la collecte de données sur les armes à feu, leurs pièces et composants et les munitions saisis, ainsi que sur leur contexte criminel, au moyen de son questionnaire sur la surveillance des flux d'armes illicites. L'ONUSC a également commencé à recueillir et à analyser les actions pénales engagées contre le trafic d'armes à feu en vue de l'élaboration d'un précis de jurisprudence.

51. En 2021, 3 700 praticiens de 55 pays, formés dans le cadre des programmes mondiaux mis en œuvre par l'Office pour lutter contre le trafic de migrants et la traite des personnes, y compris à des fins d'exploitation sexuelle, ont contribué à de nombreuses enquêtes. Grâce à l'initiative TRACK4TIP (Transforming Alerts into Criminal Justice Responses to Combat Trafficking in Persons within Migration Flows) de lutte contre la traite des personnes au sein des flux migratoires mixtes en Amérique du Sud et dans les Caraïbes, 12 enquêtes ont été ouvertes contre des trafiquants et 22 victimes secourues.

52. Dans le cadre de l'application de la résolution 30/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, intitulée « Renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre le trafic illicite de personnes migrantes », l'ONUSC a continué d'aider les États à appliquer le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

53. L'ONUSC a lancé l'Observatoire du trafic de migrants, qui doit aider les pays à anticiper les menaces de trafic. Le *Rapport mondial sur la traite des personnes*, publié tous les deux ans, a fourni des informations sur le profil des victimes et des auteurs, les types de vulnérabilité à la traite, y compris sur Internet, et la nécessité de renforcer l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement. Afin d'alimenter les évaluations de la menace que représente la criminalité transnationale organisée, il a été mené plusieurs activités de recherche dont la finalisation est prévue, pour le Nigéria et le Sahel, en 2022.

54. L'Office a continué d'améliorer la collecte de données sur le trafic d'espèces sauvages, ainsi que d'appliquer la Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts et le Cadre d'indicateurs pour la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, cadre d'auto-évaluation à l'usage des autorités nationales répertoriant des directives, pour évaluer et suivre les réponses apportées à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, avec cinq nouvelles évaluations achevées en 2021.

55. L'ONUSC a également aidé les rédacteurs de lois à améliorer les réponses normatives aux activités criminelles qui nuisent à l'environnement en élaborant des guides législatifs sur le trafic de déchets, l'exploitation minière illégale et la criminalité liée au secteur de la pêche. L'Office a également aidé les services de détection et de répression des infractions au droit maritime à renforcer l'action menée en mer et dans les ports contre la criminalité liée au secteur de la pêche.

56. Par l'entremise de son Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, l'ONUSC a aidé 57 États et formé plus de 5 000 agents de détection et de répression des infractions au droit maritime, procureurs et juges à identifier et

interdire le trafic par mer et à assurer le suivi juridique des infractions maritimes. Le soutien a également porté sur le renforcement de la coopération et de la coordination entre les divers organismes, l'amélioration de la connaissance du domaine maritime en partenariat avec des fournisseurs de technologie et la facilitation d'essais simulés en coopération avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL).

57. L'ONU DC a organisé le premier concours africain de criminalistique numérique, avec des participants de 29 pays qui ont amélioré les connaissances et renforcé le réseautage et les échanges entre pairs sur la lutte contre la cybercriminalité. Au Pérou, l'ONU DC a mis en place un laboratoire de criminalistique spécialisé dans la cybercriminalité au sein du Bureau du procureur général, et formé et équipé la section chargée de cette activité, ce qui a permis de juger une moyenne de 116 à 170 affaires par mois.

58. En El Salvador, des procureurs spécialisés et l'Unité de cybercriminalité de la police, qui avaient été formés et équipés par l'ONU DC, ont découvert un réseau criminel qui distribuait du matériel d'exploitation sexuelle d'enfants par le biais de médias sociaux en Équateur, au Ghana, au Guatemala, en Indonésie, au Mexique, au Pakistan et au Viet Nam. Au total, 34 personnes ont été inculpées et les appareils compromis confisqués.

59. L'Office a continué de recueillir et d'analyser, par le biais du portail SHERLOC, des informations juridiques sur la mise en œuvre de la Convention contre la criminalité organisée et de ses protocoles ; sur le cadre juridique international de lutte contre le terrorisme ; et sur le trafic de biens culturels. Des précis de jurisprudence sur la cybercriminalité organisée et la coopération internationale en matière pénale, la Convention servant de fondement juridique, ont été élaborés sur la base de ce matériel.

C. Prévenir et combattre la corruption et la criminalité économique

60. L'ONU DC a appuyé la négociation de la déclaration politique intitulée « Notre engagement commun à nous attaquer efficacement aux problèmes posés par la corruption et à prendre des mesures pour la prévenir et la combattre et renforcer la coopération internationale », adoptée à la toute première session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, tenue en juin 2021. Afin d'assurer l'inclusion du point de vue des jeunes à cette session, l'ONU DC a organisé, en mai 2021, un forum en ligne intitulé « Lutter contre la corruption par la collaboration : perspectives et engagement des jeunes », qui a rassemblé plus de 300 participantes et participants de 93 pays.

61. L'ONU DC a fourni des services de secrétariat à la neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention contre la corruption, tenue à Charm el-Cheikh (Égypte) du 13 au 17 décembre 2021. Cette session, suivie par un nombre record de 2 100 participantes et participants de 154 pays, a accueilli un nombre inégalé de 74 manifestations spéciales. Il a été adopté, à la Conférence, huit résolutions et deux décisions couvrant un large éventail de sujets liés à la corruption, y compris la mise en place d'un processus de suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption.

62. L'ONU DC a lancé un nouveau projet dont le but est d'aider les États à promouvoir la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques. L'élaboration de directives mondiales a été lancée en coopération avec l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques afin de souligner le rôle que ces institutions jouent dans la prévention de la corruption et la lutte contre cette dernière, et de faciliter la coopération entre elles et les organes de lutte contre la corruption. Ces directives devraient être publiées en 2022.

63. En 2021, à la demande de l'Arabie saoudite, l'ONU DC a fourni à la Ligue des États arabes des conseils pratiques sur la manière d'établir un mécanisme efficace et efficient d'examen de l'application de la Convention arabe contre la corruption.

L'ONUDC a organisé une série de réunions et émis des suggestions sur l'architecture d'un mécanisme qui éviterait la duplication d'activités et assurerait la synergie et la complémentarité avec le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

64. En 2021, l'Office a mené plus de 200 activités aux niveaux national, régional et mondial, fournissant un appui direct à plus de 40 pays. Quelque 5 800 participantes et participants (y compris des praticiennes et des praticiens de la lutte contre la corruption) ont bénéficié de cette assistance, qui a pris la forme de services consultatifs pour l'élaboration de lois et de politiques, de webinaires, d'ateliers, de sessions de formation et de réunions d'experts visant les secteurs public et privé et la société civile.

65. L'ONUDC a continué d'appuyer le renforcement des capacités de recouvrement d'avoirs dans le cadre d'affaires et de manière générale. En 2020, 18 pays ont bénéficié d'une assistance ; ils avaient été rejoints, en septembre 2021, par 17 pays supplémentaires, notamment dans le cadre de l'initiative conjointe ONUDC/Banque mondiale pour le recouvrement des avoirs volés (StAR). Il a été lancé, en janvier 2021, un nouveau site Web pour l'initiative StAR et publié, au cours de l'année, trois nouveaux supports de connaissances : a) la mise à jour du *Manuel de recouvrement des biens mal acquis : guide pour les praticiens – deuxième édition* ; b) un guide technique sur l'analyse automatisée des risques liés aux déclarations de patrimoine et d'intérêts des agents publics ; et c) un document, cadre unifié, traitant du rôle et des responsabilités des « contrôleurs » dans la lutte contre les flux financiers illicites.

66. Comme l'en avait mandaté la Conférence des États parties à la Convention contre la corruption, l'ONUDC a lancé une consultation d'experts aux fins de l'élaboration d'un cadre global de mesure de la corruption qui aiderait les systèmes d'information nationaux à suivre l'ampleur et l'évolution des différentes formes de corruption, les risques associés et les réponses des États.

67. Le rapport de l'ONUDC intitulé *Gender and Corruption in Nigeria* (Genre et corruption au Nigéria) a fourni de nouveaux éléments scientifiques qui montrent comment l'égalité des genres dans l'administration publique a facilité l'élaboration de stratégies de lutte contre la corruption plus justes et plus efficaces. En 2021, l'Office a commencé à aider le Ghana à entreprendre une enquête nationale sur la corruption.

68. L'Office a continué d'aider les États à mieux faire face à la pandémie de COVID-19 et à s'en relever en réunissant les organes de contrôle et les autorités sanitaires et adjudicatrices pour renforcer la transparence des marchés publics et la protection des lanceurs d'alerte dans neuf pays. L'ONUDC a également publié *Lancez l'alerte, défendez la santé ! Lignes directrices sur la protection des lanceurs d'alerte dans le secteur des soins de santé*.

69. L'ONUDC a lancé le Réseau opérationnel mondial des services de détection et de répression de la corruption (Réseau GlobE) en marge de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption. Le Réseau offre trois mécanismes de coopération internationale en matière de détection et de répression de la corruption : a) un réseau d'autorités membres basé à Vienne ; b) un guichet unique d'outils et de ressources en ligne ; et c) des outils de connaissance et de renforcement des capacités.

70. L'Office a consolidé son approche régionale pour accélérer la mise en œuvre de la Convention contre la corruption au moyen de cinq plateformes régionales qui englobent 43 pays dans le monde. La cinquième plateforme a été lancée en juin 2021 pour accélérer la mise en œuvre de la Convention en Europe du Sud-Est.

D. Prévenir et contrer le terrorisme

71. L'ONUUDC encourage l'adhésion aux 19 conventions et protocoles internationaux contre le terrorisme. En 2021, la Finlande, la France, les Pays-Bas, le Portugal et la Suisse sont devenus parties aux 19 instruments. Ils rejoignent la Côte d'Ivoire, Cuba, la République dominicaine, le Kazakhstan et la Turquie, ce qui porte à 10 le nombre total d'États Membres ayant adhéré à tous les instruments.

72. L'assistance en matière de lutte contre le financement du terrorisme que l'ONUUDC a fournie au Maroc dans le cadre d'un projet national de 2018 à 2021 a entraîné une augmentation de 340 %, de 2018 à 2019, du nombre d'enquêtes et de poursuites liées au financement du terrorisme et une augmentation de 40 %, de 2018 à 2021, du nombre de femmes analystes au sein de la cellule de renseignement financier marocaine.

73. En Somalie, l'ONUUDC a mis en œuvre, sur 12 semaines, à l'intention des autorités compétentes, un programme de renforcement des capacités de perturbation des flux financiers. Les participants ont créé un plan de perturbation des flux financiers axé sur la lutte contre le financement du terrorisme en appliquant une méthodologie axée sur les risques pour identifier et perturber ce financement et celui d'autres activités criminelles.

74. L'Office a réalisé, sur le renforcement des capacités des femmes qui travaillent dans le secteur de la lutte contre le terrorisme en Iraq, une étude qui contient des recommandations propres à renforcer leur rôle et leur représentation dans cette activité.

75. Avec le soutien de l'ONUUDC, le Mozambique a mis en place un noyau de fonctionnaires formés à la lutte contre le terrorisme qui travaillent activement sur les affaires de terrorisme dans les régions les plus touchées. Ces personnes ont amélioré leurs connaissances et leurs compétences pour ce qui est de guider et d'appuyer l'investigation, la défense, la poursuite et le règlement des affaires de terrorisme dans le respect de l'état de droit et des droits humains.

76. L'ONUUDC a aidé le Burkina Faso et le Niger à renforcer la coordination et la coopération entre l'armée et les autres acteurs de la justice pénale en vue de faire progresser la collecte, la préservation, l'analyse, le partage et l'utilisation des preuves dans les zones de conflit.

77. L'ONUUDC a lancé l'Electronic Evidence Hub, guichet unique qui, au sein du portail SHERLOC, rassemble les législations nationales, la jurisprudence, les formulaires types de préservation et de divulgation de données et les demandes types d'entraide judiciaire en rapport avec les preuves électroniques stockées et la collecte en temps réel de données relatives au trafic.

78. En 2021, l'ONUUDC a lancé un nouveau cours d'apprentissage en ligne sur les considérations de santé mentale relatives à la réadaptation et à la réinsertion des combattants terroristes étrangers de retour au pays et de leurs familles. Ce cours sensibilise aux liens qui existent entre l'extrémisme violent et la santé mentale, analyse les aspects pratiques des approches multi-institutions et renforce les compétences des psychologues et des travailleurs sociaux.

79. En coopération avec une organisation spécialisée de la société civile, l'Office a lancé un projet destiné à renforcer le système de justice pénale iraquien afin de faire respecter et de protéger les droits des victimes de terrorisme dans le cadre des procédures pénales et de promouvoir leur réadaptation et leur autonomisation au sein de leur communauté grâce à un soutien psychologique.

80. Dans le cadre du Programme de lutte contre les déplacements des terroristes, coordonné par le Bureau de lutte contre le terrorisme et mis en œuvre avec d'autres partenaires des Nations Unies, l'ONUDD a fourni une assistance législative sur les cadres de données relatives aux passagers à l'Azerbaïdjan, au Botswana, à la Côte d'Ivoire, à la Gambie, au Ghana, aux Philippines, à la Sierra Leone, au Soudan et au Togo.

81. En 2021, l'ONUDD a lancé un programme qui vise à prévenir et à contrer les actes de terrorisme motivés par la xénophobie, le racisme et d'autres formes d'intolérance, réunissant les États Membres touchés par cette tendance. En 2022, l'Office publiera, à l'intention des praticiens de la justice pénale, un manuel qui répertoriera les cadres juridiques des États Membres confrontés à ce phénomène.

82. En 2021, l'ONUDD a lancé la plateforme en ligne du Réseau sud-asiatique de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Ce réseau, premier du genre en Asie du Sud, facilite la mise en contact, le partage des connaissances et l'apprentissage.

83. L'ONUDD a également entrepris une analyse interne pour dresser un tableau des activités mises en œuvre sur le terrain dans le contexte des liens qui existent entre le terrorisme, le crime organisé et le trafic de drogues.

E. Prévention du crime et justice pénale

84. Afin de renforcer l'égalité d'accès à la justice, l'ONUDD a appuyé de manière ciblée, par des conseils techniques, des transferts de connaissances et des contributions, les activités menées par les pays en matière de réforme de la police, d'accès à l'aide juridique, de justice réparatrice et de services aux victimes de la criminalité. Des programmes d'assistance technique ont été dispensés dans toutes les régions du monde, notamment au travers de 18 événements et de 20 sessions de formation. L'Office a renforcé les partenariats et les réseaux d'experts, et développé et traduit cinq outils techniques. Il a également dirigé le pilier « justice pénale » du Réseau des Nations Unies sur la discrimination raciale et la protection des minorités et formé les équipes de pays des Nations Unies.

85. L'ONUDD a aidé les États Membres à appliquer les normes de prévention de la criminalité, notamment en leur fournissant des conseils sur la conception de stratégies et de programmes et en les aidant à obtenir de meilleures données qualitatives sur la criminalité et la victimisation au moyen d'enquêtes ou de mécanismes de consultation communautaire. Il a continué de renforcer la résilience des jeunes dans le cadre de ses initiatives Line Up, Live Up et Éducation pour la justice. Il a favorisé la collaboration entre les citoyens et les institutions judiciaires en promouvant la mise en place d'une police de proximité et encouragé l'utilisation de l'art et du sport pour impliquer les jeunes à risque. Des activités spécifiques ont été mises en œuvre conformément aux résolutions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale relatives à la réduction de la récidive et à l'utilisation du sport pour la prévention de la criminalité chez les jeunes et la justice pénale. Au total, 15 États ont reçu une aide en 2021.

86. L'ONUDD a publié une note de recherche sur les données les plus récentes à utiliser pour le suivi des indicateurs pertinents pour l'objectif de développement durable 16, se basant largement sur l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

87. L'Office a analysé les données factuelles les plus récentes de près de 100 pays et publié un rapport sur les pratiques prometteuses et les recommandations à suivre pour atténuer l'incidence néfaste qu'a la COVID-19 sur les réponses apportées par la justice pénale à la violence faite aux femmes du fait de leur genre. L'ONUDD a également élargi son assistance en matière de pratique policière tenant compte des questions de genre, se fondant sur le manuel intitulé *Handbook on Gender-responsive Police Services for Women and Girls Subject to Violence* (Manuel de prestation de

services policiers tenant compte des questions de genre pour les femmes et les filles victimes de violence), nouvellement copublié avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'Association internationale des policières (IAWP). L'ONUDC a également soutenu la justice pénale centrée sur les victimes en Argentine (dans le cadre de l'initiative Spotlight) et en Libye (dans le cadre du Programme mondial sur le renforcement des mesures de prévention du crime et de justice pénale destinées à lutter contre la violence à l'égard des femmes). Au total, 18 États Membres ont reçu une aide en 2021.

88. En 2021, l'ONUDC a publié un rapport statistique sur les meurtres sexistes commis dans la sphère domestique avec des estimations mondiales et régionales actualisées, soulignant que le nombre de femmes tuées par leur partenaire intime ou un autre membre de la famille était resté largement inchangé et suggérant qu'il fallait donc, pour combattre cette forme de violence, mener des politiques à court et long termes.

89. Dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, l'ONUDC a continué d'aider les États à prévenir la violence faite aux enfants et à y répondre. Un accent particulier a été mis sur le renforcement de la capacité des systèmes judiciaires à prévenir le recrutement et l'exploitation d'enfants par des groupes criminels et armés, y compris des groupes terroristes, et à promouvoir la réadaptation et la réinsertion des enfants privés de liberté. Les pays bénéficiaires d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Asie centrale, du Sud-Est et du Sud ont amélioré leurs cadres juridiques et politiques et renforcé les capacités des institutions et acteurs nationaux.

90. L'ONUDC a dirigé conjointement l'élaboration de la position commune du système des Nations Unies sur l'incarcération, qui constitue le cadre de l'Organisation pour la fourniture d'un soutien y relatif aux États Membres. Le nombre d'activités d'assistance technique menées par l'Office dans 40 États Membres a augmenté, avec de nouveaux programmes de réforme pénitentiaire lancés au Brésil, au Ghana, au Nigéria et au Panama. L'Office a continué d'aider Sri Lanka, la Thaïlande et le Viet Nam à recourir à des mesures non privatives de liberté qui tiennent compte de la dimension de genre. Il a intensifié ses travaux sur la gestion des détenus extrémistes violents et la prévention du risque de radicalisation vers la violence dans les prisons et renforcé sa participation à l'appui aux services pénitentiaires dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit. Il a également renforcé sa collecte et son analyse de données concernant les prisons.

91. Certains problèmes des systèmes pénitentiaires nationaux, comme la surpopulation et la détention sans condamnation, ont été analysés dans un rapport produit par l'ONUDC. Dans ce rapport, l'Office a noté que la population carcérale mondiale avait augmenté de 25 % par rapport à 2000, soulignant l'augmentation rapide du nombre de femmes détenues et les régions les plus touchées par la surpopulation carcérale et la détention sans condamnation. Il a également mené trois études de pays relatives à la prévention et à la réforme du système pénitentiaire, analysant les raisons pour lesquelles les récidivistes retournent en prison.

92. L'Office a soutenu les délibérations des États Membres sur la prévention du crime et la justice pénale dans le cadre de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et de l'Assemblée générale, notamment lors de son débat de haut niveau de 2021 tenu sur le thème « Sécurité, sécurité et bonne gouvernance des villes : faire de la prévention du crime une priorité pour toutes et tous ».

IV. Renforcer l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

A. Réforme de l'Organisation des Nations Unies et gestion axée sur les résultats

93. L'Office a continué d'intégrer dans ses activités les meilleures pratiques de gestion axée sur les résultats, notamment par la mise en œuvre de la nouvelle solution intégrée de planification, de gestion et de communication de l'information. Cette solution permet aux gestionnaires de programmes de planifier et de suivre de manière globale leur activité de fond et leurs ressources en appliquant une méthode de gestion axée sur les résultats. En 2021, les gestionnaires de programmes de l'ONUDC ont fait migrer avec succès leurs projets existants vers le nouveau système.

B. Partenariats

94. En 2021, l'ONUDC a noué des partenariats avec des entités des Nations Unies et des organisations internationales sur la base des domaines thématiques de sa Stratégie 2021-2025, notamment par le biais de forums, de réseaux et de dialogues interinstitutions. L'Office a également conclu de nouveaux partenariats avec l'Union interparlementaire, le Comité international olympique, l'Organisation internationale de droit du développement, l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée et le Parlement arabe. En outre, il favorise un dialogue régulier avec les organisations de la société civile en nouant des partenariats avec des réseaux fédérateurs d'organisations non gouvernementales et des pôles de connaissances.

C. Activités de recherche, politiques fondées sur des données factuelles et analyse des données

95. Des données fiables, comparables et complètes, ainsi que leur analyse approfondie, sont des préalables à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques fondées sur des données factuelles. En 2021, l'Office a continué d'effectuer des recherches et des analyses de grande qualité sur des questions relevant des cinq domaines thématiques de la Stratégie de l'ONUDC pour 2021-2025. Il a également continué de recueillir des données pour documenter l'impact et les conséquences que la COVID-19 pourrait avoir à long terme sur la situation de la drogue et la criminalité, cela afin d'aider les États Membres à anticiper et à relever les défis futurs.

D. Communication

96. L'ONUDC a continué de promouvoir son mandat par la couverture en ligne et hybride d'événements phares, y compris le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption et la neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention contre la corruption. Des rapports phares de l'ONUDC ont été lancés, notamment le *Rapport mondial sur la traite des personnes 2020* et le *Rapport mondial sur les drogues 2021*. Cette approche concertée privilégiant le numérique a permis d'accroître le nombre de visiteurs du site Web de l'ONUDC, avec un total de 9 millions de vues, tandis que les impressions sur les médias sociaux ont atteint 18,9 millions. Un autre point fort de la communication de l'ONUDC en 2021 a été la promotion multimédia complète de la réunion de l'Assemblée générale consacrée à l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes. L'Office a également lancé sa Stratégie quinquennale et sa Vision stratégique pour l'Afrique 2030 par un plaidoyer entièrement numérique.

E. Gouvernance et situation financière

97. L'ONUDDC a continué de soutenir les réunions du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer sa gouvernance et sa situation financière en fournissant des informations sur les questions stratégiques et budgétaires, l'évaluation et le contrôle, l'élaboration et l'exécution des programmes, l'intégration des questions de genre et le renforcement de la gouvernance des ressources humaines. Il a également aidé le groupe de travail à négocier le projet de décision du Conseil économique et social qui prolongeait le mandat du groupe pour une période illimitée et définissait de nouvelles méthodes de travail. En outre, il a aidé à négocier la résolution sur l'orientation de fond des travaux futurs du groupe de travail, adoptée par la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à la reprise de leurs sessions en décembre 2021.

98. L'ONUDDC a continué de collaborer activement avec ses partenaires, y compris sur le terrain. Des dialogues stratégiques ont été menés avec les Gouvernements japonais, norvégien et suédois pour renforcer encore la coopération bilatérale. En 2021, le nombre de donateurs a été de 106, et les contributions à des fins spéciales ont représenté au total 354 millions de dollars, confirmant ainsi la tendance positive. Les engagements étaient, à 81 %, destinés aux activités relatives à la criminalité, tandis que 19 % étaient consacrés à la lutte contre la drogue.

99. Le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, géré par l'ONUDDC, a reçu environ 800 000 dollars en 2021, ce qui porte le total depuis la création du Fonds à plus de 8 millions de dollars. Le Fonds est demeuré déterminé à aider les organisations locales dans le monde entier à répondre aux besoins des victimes, grâce à son programme de microfinancement. Dans le cadre de son cinquième appel à propositions, le Fonds a accordé un financement à 30 projets d'organisations non gouvernementales mis en œuvre dans 25 pays.

100. En dépit des efforts faits pour accroître les levées de fonds et les partenariats, la situation financière de l'ONUDDC demeure précaire. L'Office continue de faire face à une réduction persistante des recettes destinées à des fins générales et de subir des pressions accrues sur son budget ordinaire et ses fonds d'appui aux programmes. Les recettes à des fins générales ont atteint 4,7 millions de dollars en 2021, ce qui reflète une tendance à la stagnation. Les faibles niveaux de financement à des fins non spécifiées posent à l'ONUDDC un problème de taille s'agissant de la mise en œuvre efficace de ses mandats et de ses programmes, ainsi que sa capacité à gérer ses opérations de manière stratégique, à exercer un contrôle institutionnel efficace, à financer des activités clefs et à lancer de nouvelles initiatives et de nouveaux programmes.

101. La deuxième année de la pandémie a continué de perturber l'exécution du programme, même si dans l'ensemble, des améliorations ont pu être constatées. L'ONUDDC a continué d'examiner ses activités, coordonné la programmation de ses activités avec les donateurs et les bénéficiaires nationaux et pris des mesures pour faciliter l'exécution des activités au siège et sur le terrain. Grâce aux mesures prises par l'ONUDDC, l'exécution du programme devait atteindre 295,8 millions de dollars en 2021, soit une augmentation de 35 millions de dollars (13,4 %) par rapport à l'exécution de 260,8 millions de dollars enregistrée en 2020.

F. Engagements transversaux

102. L'Office a continué d'appuyer les activités d'intégration de la jeunesse en participant à des réunions et événements de haut niveau, notamment en comodérant une session sur la paix inclusive au Forum de la jeunesse du Conseil économique et social de 2021 et en participant au Comité directeur de haut niveau pour la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse.

103. Grâce au Programme mondial sur l'égalité des genres et l'avancement des femmes à l'Office des Nations Unies à Vienne/ONUUDC, créé en mai 2017, plusieurs initiatives clefs ont progressé, y compris le renforcement des capacités, l'élaboration d'outils d'intégration de la dimension de genre, la sensibilisation et la collaboration interinstitutionnelle. En 2021, la Stratégie pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes de l'ONUUDC (2018-2021) et le plan d'action connexe ont continué de guider l'Office pour ce qui est d'aider les États Membres à réaliser le Programme 2030, en particulier l'objectif de développement durable 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles). L'évaluation de la Stratégie et du plan d'action menée en 2021 a aidé à élaborer leur deuxième itération, qui guidera le travail de l'Office en matière d'égalité des genres et d'avancement des femmes de 2022 à 2026.

104. En février 2021, il a été lancé le premier Plan d'action de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'ONUUDC pour l'inclusion des personnes handicapées (2021-2022). Dans ce cadre, l'Office a mené un certain nombre d'activités, notamment l'élaboration d'une note d'orientation à l'intention des bureaux extérieurs sur l'opérationnalisation de l'inclusion du handicap, l'élaboration d'une liste de contrôle sur l'inclusion du handicap, l'organisation d'une série de webinaires dédiés, le lancement de l'initiative de stages pour les personnes handicapées et l'incorporation de questions sur l'inclusion du handicap dans les formulaires à remplir pour le rapport d'étape sur la mise en œuvre de la Stratégie de l'ONUUDC 2021-2025.

G. Culture institutionnelle

105. L'ONUUDC a mis en œuvre son plan d'action pour l'application effective et efficace de sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels. Un point focal dédié a été désigné au siège pour assurer la coordination globale et la mise en œuvre des activités connexes dans les bureaux extérieurs. L'ONUUDC a également introduit une clause sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les instruments juridiques conclus avec ses partenaires d'exécution et a participé à une évaluation de cette politique réalisée par le Bureau des services de contrôle interne.

106. L'Office a continué d'encourager une culture d'accompagnement professionnel et de mentorat. Une circulaire d'information récemment lancée sur le programme d'accompagnement professionnel volontaire a jeté les bases d'une approche d'apprentissage structurée. L'ONUUDC compte 39 assistants professionnels internes certifiés et 10 assistants d'équipe qui peuvent appuyer le personnel au niveau de l'individu et de l'équipe.

107. En ce qui concerne l'évaluation, l'ONUUDC a veillé à ce que soient menées des évaluations participatives, indépendantes, inclusives, fondées sur les droits humains et tenant compte des questions de genre, partageant les connaissances qui en sont issues pour une prise de décisions dans les domaines qui relèvent du mandat de l'Office. En conséquence, 88 % des recommandations de l'évaluation ont été acceptées par la direction de l'ONUUDC et 72,3 % des États Membres ont déclaré utiliser les résultats de cette dernière dans leur travail. En outre, des métasynthèses innovantes des rapports d'évaluation de l'ONUUDC et des évaluations de ce dernier sur la prévention de la criminalité ont fourni des informations agrégées et globales pour l'apprentissage institutionnel. La première métasynthèse d'évaluations à l'échelle du système des Nations Unies dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies a été lancée en coopération avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, en réponse aux réformes de l'Organisation appelant à ce que la formulation des politiques se fonde sur des résultats agrégés.

108. De nouveaux partenariats ont été établis au sein du système des Nations Unies et les capacités d'évaluation de l'ONUUDC ont été renforcées grâce à des formations adaptées aux besoins du public cible et à de nouveaux outils d'orientation, y compris

le *Référentiel de l'ONUDC pour l'évaluation des interventions de prévention et de lutte contre la criminalité et le terrorisme*. L'application Internet Unite Evaluations a été utilisée pour toutes les évaluations de l'ONUDC, offrant un aperçu du portefeuille d'évaluations et facilitant l'accès aux recommandations et aux enseignements tirés à l'appui de décisions fondées sur des éléments probants.

109. En mars 2021, la Stratégie d'innovation de l'ONUDC a été adoptée. Il s'agit d'un document interne aligné sur la Stratégie de l'ONUDC pour 2021-2025. Le déploiement de la Stratégie d'innovation est en cours.

V. Recommandations

Orientation stratégique

110. La pandémie sans précédent de COVID-19 a prouvé une fois de plus que les problèmes mondiaux ne peuvent être traités de manière isolée ; une approche holistique et coordonnée fondée sur le partage des responsabilités est nécessaire. L'ONUDC est prêt à aider davantage les États Membres à mettre en œuvre les engagements qu'ils ont pris pour lutter contre le problème mondial de la drogue, notamment ceux qui figurent dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en 2016, dans la Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et dans la Déclaration politique et Plan d'action de 2009, conformément à la Déclaration ministérielle de 2019.

111. Dans la Déclaration de Kyoto visant à faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit : vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États sont convenus de mesures concrètes propres à faire progresser leur action en matière de prévention du crime, de justice pénale, d'état de droit et de coopération internationale. L'ONUDC s'engage à aider les États Membres à mettre en œuvre la Déclaration et à lui donner suite.

112. À sa neuvième session, la Conférence des États parties à la Convention contre la corruption a adopté la résolution 9/1, intitulée « Déclaration de Charm el-Cheikh sur le renforcement de la coopération internationale pour prévenir et combattre la corruption dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise ». Dans cette résolution, qui représente le premier ensemble d'engagements pris par les gouvernements du monde de prévenir et de combattre la corruption en période d'urgence, la Conférence a chargé l'ONUDC d'aider la réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée chargée de renforcer la coopération internationale au titre de la Convention à élaborer des directives non contraignantes propres à renforcer la coopération internationale et multilatérale afin de mieux prévenir, identifier, instruire et poursuivre les actes de corruption dans ces situations particulières. Il faudrait que ces directives se fondent sur l'analyse des informations que les États parties fournissent volontairement en ce qui concerne les bonnes pratiques et les défis qui se posent à la coopération internationale en matière de lutte contre la corruption dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise.

113. Les Commissions sont invitées à continuer de participer activement à la mise en œuvre de la Stratégie de l'ONUDC pour 2021-2025.

114. Les Commissions souhaiteront peut-être continuer de débattre des critères à appliquer pour la conduite efficace des affaires dans des formats hybrides et en ligne et pour l'intégration de la composante en ligne dans leurs travaux pour la durée restante de la pandémie et après.

Aborder et combattre le problème mondial de la drogue

115. À la lumière des récentes crises sanitaires et humanitaires survenues dans le monde, la Commission des stupéfiants souhaitera peut-être examiner comment accroître la couverture, la qualité et l'accessibilité des services de prévention, de traitement, de prise en charge et de réadaptation en matière de drogues, y compris dans des contextes difficiles et pour les populations en marginalisation sociale et en déplacement, et comment garantir la disponibilité et l'accès aux substances placées sous contrôle à des fins médicales tout en s'attaquant aux menaces croisées qui résultent du commerce illicite de ces substances. Elle pourrait également souhaiter examiner comment intensifier les efforts faits pour améliorer l'accès à des services de prévention, de traitement et de prise en charge de l'infection à VIH fondés sur des données probantes pour les personnes qui consomment des drogues et les personnes incarcérées, et maintenir ces services pendant la pandémie de COVID-19, afin de mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030, conformément au Programme 2030.

116. La Commission des stupéfiants pourrait souhaiter inviter les États Membres à renforcer le soutien à la recherche pour que l'on puisse identifier les déterminants socioéconomiques et environnementaux locaux et régionaux de la culture illicite de drogues et renforcer les projets de développement alternatif.

117. Compte tenu des répercussions de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de mobilité qui en découlent sur les marchés des drogues illicites, la Commission des stupéfiants pourrait examiner les difficultés rencontrées dans les pays d'origine, de transit et de destination en tant que responsabilité commune et partagée et renforcer la coopération internationale en matière pénale sur la base d'engagements internationaux.

118. La Commission des stupéfiants souhaitera peut-être examiner les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience sur la manière d'atténuer les conséquences de la pandémie liées à la drogue, y compris les nouveaux défis posés aux services de détection et de répression par l'évolution des itinéraires et des méthodes de trafic.

119. La Commission des stupéfiants pourrait envisager de demander aux États Membres de renforcer leurs systèmes de surveillance des drogues et leur contribution aux mécanismes internationaux de communication de données, y compris le nouveau questionnaire destiné aux rapports annuels, et d'appuyer l'analyse du problème mondial de la drogue au travers du *Rapport mondial sur les drogues*.

Prévenir et combattre la criminalité organisée

120. En ratifiant la Convention contre la criminalité organisée et les Protocoles s'y rapportant, et en y adhérant, les États Membres se sont engagés à prendre des mesures concrètes pour prévenir et combattre la criminalité organisée. Les Commissions pourraient souhaiter encourager les États Membres à participer pleinement au Mécanisme d'examen de l'application.

121. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale pourrait souhaiter débattre :

- a) De l'utilisation croissante, par les trafiquants, des technologies de l'information et des communications pour profiler, recruter, contrôler et exploiter les victimes de diverses manières, y compris l'exploitation sexuelle d'enfants en ligne ;
- b) Des réponses apportées aux cas aggravés ou aux pires cas de trafic de personnes migrantes.

122. Il ne faut pas sous-estimer l'importance d'intégrer les questions stratégiques émergentes dans les politiques nationales de prévention de la criminalité et de justice pénale et dans les plans de relèvement postpandémique. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale souhaitera peut-être inviter les États Membres à, notamment, intégrer les réponses aux crimes contre l'environnement dans des

programmes plus larges relatifs à la biodiversité, à la santé et au climat, à accroître les mesures prises pour traiter et combattre les infractions commises ou facilitées par Internet, et à renforcer l'action internationale contre le trafic de biens culturels.

Prévenir et combattre la corruption et la criminalité économique

123. La transparence et l'intégrité sont essentielles à toute réponse efficace à la pandémie. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale souhaitera peut-être encourager les États à continuer d'appuyer l'assistance technique que leur fournit l'ONUDC pour prévenir et combattre la corruption et appliquer pleinement la Convention y relative.

124. La Commission pourrait également souhaiter :

a) Inviter les États Membres à continuer de participer activement aux processus d'élaboration des politiques anticorruption, en particulier à la Conférence des États parties à la Convention contre la corruption, à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social ;

b) Encourager les États à exploiter davantage les technologies de l'information et des communications pour adopter des mesures novatrices et inclusives propres à prévenir et combattre la corruption ;

c) Encourager également les États à renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre la corruption et de recouvrement d'avoirs et à envisager de rejoindre le réseau GlobE, récemment créé sous l'égide de l'ONUDC ;

d) Encourager en outre les États à promouvoir le rôle de l'éducation et de l'autonomisation des jeunes dans la prévention et la lutte contre la corruption en appuyant la nouvelle *initiative de ressource mondiale pour l'éducation anticorruption et l'autonomisation des jeunes* (Global Resource for Anti-Corruption Education and Youth Empowerment, GRACE).

Prévenir et contrer le terrorisme

125. Il est essentiel de continuer de combattre le terrorisme pendant et après la pandémie. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale souhaitera peut-être examiner comment faire face aux nouvelles menaces que font peser les terroristes qui exploitent la crise.

126. La Commission pourrait également examiner les moyens de développer des approches de la prévention de la criminalité et de la justice pénale fondées sur les droits humains et axées, entre autres, sur la prévention des actes terroristes motivés par la xénophobie et d'autres formes d'intolérance et la lutte contre ces derniers.

Prévention du crime et justice pénale

127. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale souhaitera peut-être examiner comment les États Membres pourraient renforcer l'action qu'ils mènent au niveau national pour assurer l'égalité d'accès à la justice pour tous les groupes de la société en combattant et prévenant la discrimination, en assurant l'accès à des services d'aide juridique de qualité, spécialisés et de couverture nationale, en réformant les institutions policières et en renforçant la justice réparatrice et l'assistance aux victimes.

128. Afin d'empêcher que les jeunes ne versent dans la criminalité, la Commission pourrait souhaiter débattre des moyens de renforcer la résilience des jeunes et des communautés sur la base des éléments et des pratiques disponibles.

129. La Commission souhaitera peut-être aussi débattre de la manière d'améliorer la réponse des États à la violence faite aux femmes et aux filles dans le contexte de la COVID-19 et de possibles urgences futures, notamment en donnant des conseils sur l'utilisation de mécanismes de justice en ligne tenant compte des questions de genre.

130. La Commission pourrait en outre souhaiter :

a) Débattre de la manière de résoudre, dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, les problèmes de prévention et de répression de la violence faite aux enfants qui se sont exacerbés pendant la pandémie de COVID-19, comme le recrutement et l'exploitation d'enfants par des groupes criminels et armés, y compris ceux désignés comme terroristes, ainsi que ceux que posent la réadaptation et la réinsertion de ces enfants ;

b) Engager un examen global du recours actuel à l'incarcération en tenant dûment compte des causes profondes des déficiences systémiques qui affectent les systèmes pénitentiaires, y compris la surincarcération, la surpopulation carcérale et les mauvaises conditions de détention, les taux importants de récidive et le manque d'investissement dans la prévention et les mesures non privatives de liberté ;

c) Inviter les États Membres à renforcer la collecte, la diffusion et l'analyse des données sur les statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale, notamment en appliquant mieux la *Classification internationale des infractions à des fins statistiques*.

Renforcer l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

131. Les Commissions pourraient souhaiter :

a) Débattre de la façon de transformer la culture institutionnelle pour accroître l'efficacité, la transparence et la responsabilité, et de celle de renforcer la capacité du personnel à mettre en œuvre efficacement une gestion axée sur les résultats à l'appui du Programme 2030 ;

b) Continuer d'aider l'Office à promouvoir l'intégration et l'engagement significatif des jeunes dans ses activités programmatiques et intergouvernementales et à intégrer une perspective de genre dans ses pratiques, politiques et programmes ;

c) Aider l'ONUDC à évaluer son travail, y compris au moyen de produits et de services innovants et d'évaluations conjointes et à l'échelle du système ;

d) Inviter les États Membres à fournir à l'ONUDC des ressources suffisantes, prévisibles, souples et durables pour lui permettre de s'acquitter de ses mandats.
